### SEANCE DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin à 18 heures 30 Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire. Date de convocation : le 10 juin 2022

Nombre de conseillers : en exercice 11, 9 présents, 9 votants.	
<u>Présents</u> :	Absents excusés :
SOULIES Claude MAZERAN Jean-Pierre CARTIER-LANGE Carole JEANJACQUES Hervé DURAND Quentin ZUBER Fabienne TURROQUES Guy	VERNHERES Jean-Philippe SABY Laëtitia (procuration à ZUBER Fabienne) ESCUDIE Martine (procuration à SOULIES Claude) MENARDI Christophe

Secrétaire de séance : DURAND Quentin

## 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2022

Le Conseil propose des corrections au compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2022, et sera de nouveau soumis au Conseil lors de sa prochaine séance.

#### 2/ Présentation par la société ALTRAD du défibrillateur

Monsieur RUBIO, commercial de la société ALTRAD, est venu présenter au Conseil Municipal le défibrillateur qu'il commercialise. Cet appareil doit être installé avant le 1e janvier 2023 pour répondre à la règlementation. Après démonstration, et échanges sur le fonctionnement de cet appareil, le Conseil Municipal approuve l'achat d'un défibrillateur pour la somme de 1980 € TTC auquel il faudra ajouter le coût de la maintenance annuelle à définir avec l'entreprise.

## 3/ Devis travaux porte Eglise de Réal

Après les travaux de réfection de l'Eglise de Réal, Monsieur le Maire propose que la porte de cette église fasse l'objet d'une restauration. Trois entreprises ont été consultées : SAS MENUISERIES FOGLIATA pour un montant total de 3816.00 € CDP PEINTURE pour un montant total de 2090.78 €

Entreprise REMY HOT pour un montant total de 2314.80 €

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de confier les travaux à Monsieur Remy Hot, artisan local.

# 4/ Délibération - Motion de refus du parc éolien de Villemur sur Tarn

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier émanant de l'Association Protection Environnement des Coteaux du Tarn (APECT) dont le siège est situé sur la commune voisine de Montvalen.

Cette association nous fait part du projet du parc industriel éolien qui doit être installé au « Domaine de la Foret » sur la commune de Villemur-sur-Tarn, aux limites du Tarn, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne. Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur ce projet et de voter la motion présentée refusant ce projet de parc éolien.

Après débat, le Conseil Municipal à la majorité (5 voix pour et 2 abstentions), approuve la proposition de motion contre le parc industriel éolien de Villemur-sur-Tarn.

#### 4/ Questions diverses

**NEANT** 

Séance levée à 20h00

